



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24995
21 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 17 DECEMBRE 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à votre note du 26 octobre 1992 concernant
l'application de la résolution 778 (1992) du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement britannique procède actuellement à l'adoption d'une
législation qui lui permettra d'identifier les fonds visés dans la résolution
778 (1992) du Conseil de sécurité. Dès que ces renseignements seront
disponibles, je vous ferai savoir quels sont, parmi les avoirs iraqiens au
Royaume-Uni, ceux auxquels les dispositions de cette résolution seraient
éventuellement applicables.

(Signé) D. H. A. HANNAY
